



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -49

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : 18 septembre 2021
Date d'affichage : 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

18/19

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

Mise en place de tarification pour la location de salles/bureaux dans le cadre du Co-working

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer la tarification de bureaux et de salle de réunion dans le cadre de l'espace Co-working comme indiqué ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-210209080-20210930-2021_49-DE

co-working en espace ouvert		
Poste nomade <i>bureau dans l'espace parmi les places disponibles (pas toujours le même bureau)</i>	la 1/2 journée	5,00 €
	la journée	7,00 €
	la semaine	29,00 €
	le mois	90,00 €
Poste fixe <i>Toujours le même bureau dans l'espace co-working</i>	réservation mensuelle uniquement	130,00 €
Offre télétravail poste nomade réservé 3 fois dans la semaine	tarif pour 3x par semaine	60,00 €
co-working en espace fermé de 2 à 4 personnes		
espace pour groupe	le mois	600,00 €
	la journée	40,00 €
Salle de réunion + bureau 4 personnes		80,00 €
Co-working - salle de réunion de 8 à 10 personnes		
espace pour groupe	la 1/2 journée	30,00 €
	la journée	50,00 €
<i>Pour la location de la salle de réunion 8 à 10 personnes, possibilité de mettre à disposition : paperboard - vidéoprojecteur - renseignement complémentaire en Mairie ou en Médiathèque</i>		
Salle Le Ginkgo jusqu'à 20 personnes		
espace pour groupe	la 1/2 journée	100,00 €
	la journée	200,00 €
Ménage		30,00 €
Salle de réunion du co-working + salle le Ginkgo		240,00 €
Ménage pour les 2 salles		60,00 €
<i>Pour la location de la salle de réunion 20 personnes, possibilité de mettre à disposition : paperboard - vidéoprojecteur - renseignement complémentaire en Mairie ou en Médiathèque</i>		
Possibilité de location de la salle de réunion co-working + le bureau de 4 personnes + la salle le ginkgo		270,00 €
Salle Les Charmes dans les locaux de la Maison des Services		
espace séminaire / conférence	la 1/2 journée	100,00 €
	la journée	200,00 €
Ménage		30,00 €
<i>La salle les Charmes est équipée d'un système de visio-conférence - wifi / filaire - possibilité</i>		

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20210930-2021_49-DE

<i>scinder la salle - renseignement complémentaire en Mairie ou en Médiathèque</i>		
Centre Socio-culturel capacité d'accueil 240 personnes - location du mardi au jeudi		
location de 8 h 00 à 22 h 00	la journée	400,00 €
	ménage	inclus
<i>Pour la location de la salle de réunion 20 personnes, possibilité de mettre à disposition : paperboard - vidéoprojecteur - renseignement complémentaire en Mairie ou en Médiathèque</i>		
Attention : Pénalité en cas d'annulation : 25% du prix sera réclamé si la réservation est annulée entre 15 et 30 jours avant la date prévue 50% du prix sera réclamé si la réservation est annulée moins de 15 jours avant la date prévue Aucune pénalité ne sera réclamée si la réservation est annulée 30 jours avant la date prévue		
Salle Marcel Caudeville capacité d'accueil 100 personnes - location du mardi au jeudi		
location de 8 h 00 à 22 h 00	la journée	150,00 €
	ménage	30,00 €
<i>Pour la location de la salle : possibilité de mettre à disposition : paperboard - vidéoprojecteur - son - écran - renseignement complémentaire en Mairie ou en Médiathèque</i>		

La réservation de ces espaces de travail et/ou réunion est gratuite pour les opérateurs France Services.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité : 19 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention :

Art.1^{er} : accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Art.2 : l'autorise à mettre en application la présente délibération.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne,

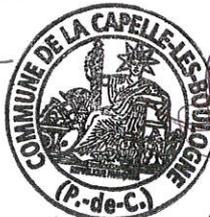
Le Maire,

Jean-Michel DEGRENONT.



certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

de Marie
Jean-Michel DEGRENONT



REÇU EN PREFECTURE
le 02/10/2021
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209980-20210930-2021_49-DE